



Légalité de l'interdiction d'accès à la cantine

Par **veroasencio**, le **03/09/2009** à **23:03**

Bonjour,rnrnest-il légal d'interdire à un enfant de 6 ans l'accès à la cantine et à la garderie? C'est ce dont on m'a menacée aujourd'hui alors que j'ai payé l'intégralité des factures de cantine scolaire et de garderie. Etant professeur des écoles et connaissant bien le fonctionnement administratif , j'ai exprimé ma stupéfaction et mes doutes concernant la légalité de cette menace et la personne avec laquelle je communiquais m'a fermement soutenu qu'elle en avait le droit car cela avait été décidé par la communauté des communes du lieu où j'habite (Sommières dans le Gard).rnrMerci pour vore réponse.rnrCordialementrnrV. Asencio

Par **Tisuisse**, le **03/09/2009** à **23:25**

Bonjour,rnrnIl faut voir le maire pour ce problème. Il arrive que, pour des raisons de nombre insuffisant de places à la cantine, la priorité soit donnée aux enfants dont les 2 parents travaillent. Je mets volontairement de côté les enfants dont l'attitude est incompatible avec une vie en communauté ou ceux dont les parents ne paient jamais la cantine alors que leurs moyens le leur permettent.rnrSi ton fils n'est pas soumis à un régime alimentaire strict, si les places sont en nombre suffisant, etc. je ne vois pas pour quel motif une personne de la cantine se permettrait de refuser un enfant régulièrement inscrit. Le maire devrait pouvoir y mettre bon ordre.